PROGRAMME D'ACTIVITÉ ET BUDGET PRÉVISIONNELS

2021

approuvés par la Clin Paluel-Penly
en séance plénière
du 17/03/2021

CLIN

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE

Depuis le 14 mai 2009, la Clin de Paluel-Penly est conforme à la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi TSN).

La Clin de Paluel-Penly est chargée d'une mission principale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Le rôle des commissions locales d'information (Cli) a été confirmé et réaffirmé en 2012 par la transposition de la loi TSN dans le Code de l'Environnement (articles L125-17 à L125-33), et en 2015 par l'article 123 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV), promulguée le 17 août 2015.

Conformément à l'article R 125-68 du code de l'environnement, la Clin doit établir chaque année un programme d'activité et un budget prévisionnel.

Ces documents doivent ensuite être transmis par le président de la commission au Préfet ainsi qu'à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et sont rendus publics.

A cet effet, le présent rapport a pour objet de vous présenter le programme prévisionnel d'activité 2021 ainsi que le budget prévisionnel correspondant.

SOMMAIRE

I. PROGRAMME D'ACTIVITÉ PREVISIONNEL 2021 5

LES SUJETS PHARES 2021 ..... *6*

A. VOLET COMMUNICATION 11

1. L'information du public *11*

2. Opération de sensibilisation au risque nucléaire des élèves de 5ème *15*

3. Nouvelles actions et projets à mettre en œuvre *16*

B. VOLET ÉTUDE ET EXPERTISE 18

1. Émission d'avis de la commission après consultations *18*

2. Suivi de l'activité des centrales *19*

3. Développer l'expertise des membres de la commission *20*

II. BUDGET PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2021 24

GLOSSAIRE

A.N.C.C.L.I. : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
A.S.N. : Autorité de Sûreté Nucléaire
A.S.R. : Arrêt pour Simple Rechargement
C.L.I.N. : Commission
C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité
C.R.P.M.E.M. : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie
D.A.R.P.E. : dossier de déclaration de Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau et aux rejets d'effluents liquides et gazeux
D.C.I. : Direction de la Communication et de l'Information
D.U.S. : Diesel d'Ultime Secours
E.C.S. : Évaluation Complémentaire de Sûreté
E.P.R. : réacteur pressurisé européen (European Pressurized Reactor)
I.F.F.O.-R.M.E. : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement
I.N.B. : Installation Nucléaire de Base
I.N.E.S. : International Nuclear Event Scale
I.R.S.N. : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
L.A.V.D. : Laboratoire Agro-Vétérinaire Départemental
P.P.I. : Plan Particulier d'Intervention
R.E.P. : Réacteur à Eau Pressurisée
S.D.I.S. : Service Départemental d'Incendie et de Secours
T.E.C.V. : Transition Énergétique pour la Croissance Verte
T.S.N. : Transparence et Sûreté Nucléaire
V.P. : Visite Partielle
V.D. : Visite Décennale

I. PROGRAMME D'ACTIVITÉ PREVISIONNEL 2021

EN RÉSUMÉ :

Campagne de distribution des comprimés d'iode

EXPERTISE

- Participation à l'exercice national
- Accompagnement des inspections de l'ASN
- Analyses radiobiologiques
- Panel citoyens

COMMUNICATION

- Réunions publiques d'information
- Développement d'une newsletter
- 2 Clin Infos n°16 et 17
- Mettre en œuvre de nouvelles actions
- Mise à jour du dépliant d'information

RÉUNIONS DES MEMBRES

- 2 réunions de bureau
- 2 séances plénières
- Commissions communication
- Commissions techniques et visites

A noter que l'activité de la Clin 2021 risque d'être ralentie en raison de la pandémie et des élections départementales

LES SUJETS PHARES 2021

Mise en conformité de la Clin et accueil des nouveaux membres

La composition de la Clin a été mise en conformité par arrêté du président le 25 février 2021, au regard des nouveaux rayons (élargis désormais à 20 km) des plans particuliers d'intervention (PPI) des CNPE de Paluel et Penly approuvés par Madame la Préfète le 12 février 2019

Aussi, et afin de conserver un fonctionnement efficace de la commission, les communes intégrées au sein du PPI, sont de nouveau représentées par l'intermédiaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres, à l'exception des communes d'implantation des 2 centrales nucléaires.

Ainsi, cette commission désormais interdépartementale et interrégionale, composée de 65 membres (et leur suppléant), intègre de nouvelles structures afin d'enrichir le débat et l'expertise au sein de la commission.

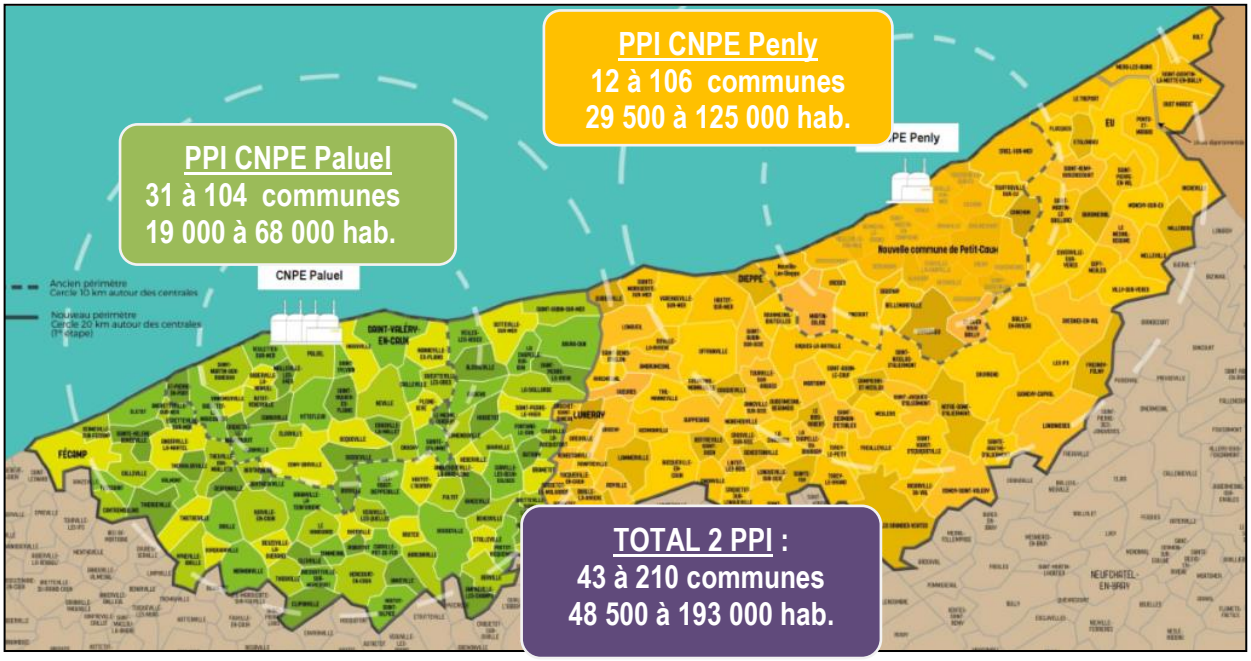

Le début de l'année 2021 sera consacrée **à accueillir et sensibiliser les nouveaux membres** sur le sujet du nucléaire et leur rôle au sein de cette commission.

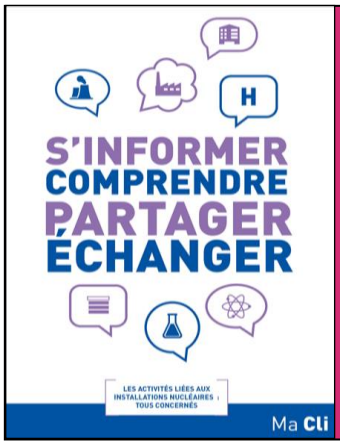

BON A SAVOIR

L'Anccli a développé un guide d'accueil pour les nouveaux membres des Cli. Ce guide sera accompagné d'une fiche de présentation à remplir pour chaque Cli afin d'apporter les spécificités locales de chaque territoire. La mise en forme graphique et les impressions sont prises en charge par l'Anccli.

Ils seront distribués aux nouveaux membres en 2021.

Campagne complémentaire des comprimés d'iode – phase 2

Lancée en septembre 2019, et suite à l'élargissement des PPI, une nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode a été organisée à destination des habitants et les établissements recevant du public (ERP) situés dans un rayon de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires de Paluel et Penly. Cette campagne est organisée et pilotée par les services de l'État. La Clin a quant à elle relayé cette campagne par divers moyens (site internet, clin infos, réunions…).

Cette campagne complémentaire vise à sensibiliser les particuliers et les responsables d'établissements recevant du public (ERP) à la nécessité de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie. Plus généralement, elles s'efforcent de développer une culture de la « radioprotection » chez les citoyens.

En 2020, en dépit d'un contexte sanitaire difficile, la Clin à accompagner les services de l'État afin de **relayer cette campagne auprès du grand public**, via le site internet, le Clin Infos n°15 et également par les réponses apportées aux questions reçues via la boîte mail de la Clin notamment.

Au cours du mois de février 2021, la phase 2 a été lancée. Les services de l'État ont décidé d'envoyer les comprimés d'iode aux habitants ne les ayant pas retirés en pharmacie directement par courrier à leur domicile.

En 2021, la Clin continuera à assurer le **relais** de cette campagne grâce à ses vecteurs de communication et aux actions de sensibilisation des élus et habitants présents dans les périmètres (*cf. A. VOLET COMMUNICATION*).

Contruction d'un panel citoyens

Sur proposition de l'ASN, la Clin Paluel-Penly participe à une action locale sur le thème de l'alimentation en situation post-accidentelle. Il s'agit de rassembler un « **panel de citoyens** » en vue de recueillir son avis sur la stratégie de gestion des produits alimentaires. Trois autres panels, dans d'autres régions de France sont également créés.

Le principe du panel citoyen est de **réunir des personnes les plus représentatives d'un territoire**, avec ou sans connaissance particulière de la radioactivité, sous l'égide de représentants de la Clin, qui officieraient surtout en tant que rapporteurs. L'ASN viendrait présenter les options techniques à ce panel et recueillerait leurs questions, avis et commentaires. Les rapporteurs des panels (membres de la Clin) discuteraient ensuite avec les experts du pré-groupe de travail technique, afin d'aboutir à une solution convenant à tous. Un rapport final sera ensuite transmis.

D'ici le mois d'avril, il conviendra de connaitre les membres de la Clin qui souhaitent participer à ce panel, et notamment d'identifier un rapporteur en vue de porter la voix du panel et assister aux réunions nationales du comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (CODIRPA), afin de présenter les résultats. Les membres de la Clin seront également sollicités afin de diffuser les livrets expliquant les attendus de ces panels auprès de leur réseau et entourage. Un appel à candidatures auprès du grand public sera diffusé dans le Clin Infos n°16 du mois de mars.

Ce panel se tiendra en présentiel dès que les conditions le permettront à partir de mai-juin.

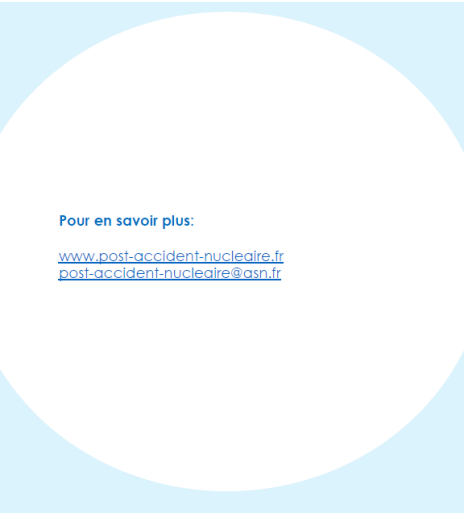

Livret panel citoyens

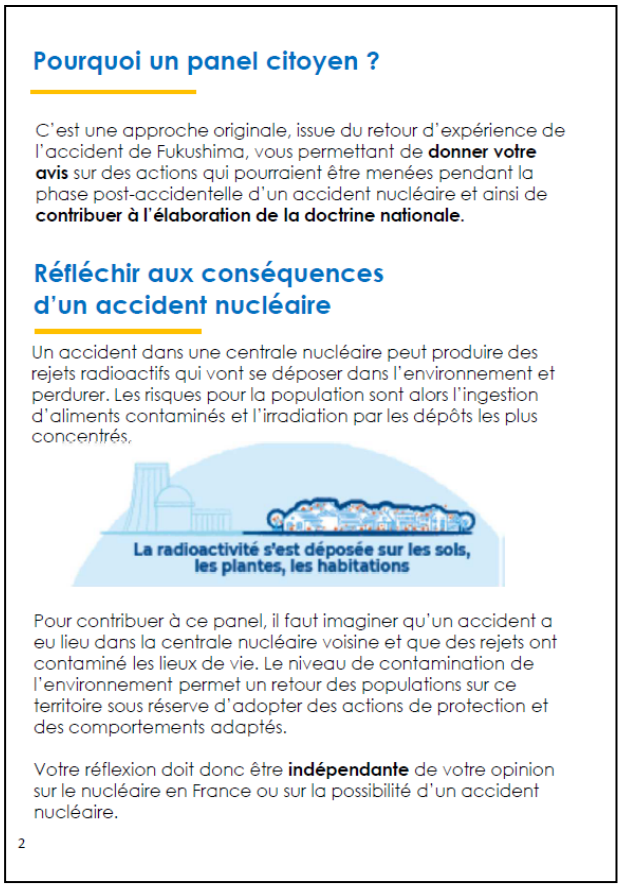

Pourquoi un panel citoyen ?

C'est une approche originale, issue du retour d'expérience de l'accident de Fukushima, vous permettant de **donner votre avis** sur des actions qui pourraient être menées pendant la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire et ainsi de **contribuer à l'élaboration de la doctrine nationale.**

Réfléchir aux conséquences d'un accident nucléaire

Un accident dans une centrale nucléaire peut produire des rejets radioactifs qui vont se déposer dans l'environnement et perdurer. Les risques pour la population sont alors l'ingestion d'aliments contaminés et l'irradiation par les dépôts les plus concentrés.

La radioactivité s'est déposée sur les sols, les plantes, les habitations

Pour contribuer à ce panel, il faut imaginer qu'un accident a eu lieu dans la centrale nucléaire voisine et que des rejets ont contaminé les lieux de vie. Le niveau de contamination de l'environnement permet un retour des populations sur ce territoire sous réserve d'adopter des actions de protection et des comportements adaptés.

Votre réflexion doit donc être **indépendante** de votre opinion sur le nucléaire en France ou sur la possibilité d'un accident nucléaire.

2

La contamination de l'environnement

Une fois déposée, la radioactivité va progressivement s'intégrer dans tous les éléments de l'environnement : sols, plantes, fruits et légumes, champignons, animaux d'élevage, gibier, poissons. Cette radioactivité sera présente à long terme.

Produits végétaux : Fruits, légumes, herbage

Produits animaux : Lait, œufs, viande

La contamination de la population

En phase post-accidentelle, les principales voies d'exposition sont :
- l'ingestion de denrées alimentaires contaminées
- l'irradiation externe par les dépôts radioactifs
- et dans une moindre mesure le fait de toucher des objets contaminés.

L'ingestion de radioactivité peut induire des effets sur la santé. Il sera nécessaire de mettre en place des actions adaptées pour protéger l population.

3

Comment se protéger ?

Pendant les premiers mois/semaines après un rejet radioactif, il est important de ne pas manger des produits contaminés.
Pour cela, les pouvoirs publics recommandent de ne pas consommer les produits du potager et du verger, ainsi que les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette.
Contrairement aux produits commercialisés, leur radioactivité n'est pas contrôlée.

Quel objectif pour ce panel ?

Pour définir la zone où seront appliquées ses recommandations, l'ASN propose plusieurs critères qui sont protecteurs mais qui nécessitent d'être compris et acceptés par la population pour être appliqués.
L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) souhaite consulter les populations potentiellement concernées, c'est-à-dire celles résidant près d'une installation nucléaire afin de recueillir leur perceptions.

Par contre, ce panel n'a pas pour objectif de déterminer si vous êtes pour ou contre le nucléaire en France et si un accident peut ou non se produire.

4

Vous êtes…

Elu local, artisan, commerçant, mère au foyer, professeur des écoles, agriculteur, pharmacien, retraité, chef d'entreprise, etc.

Vous êtes peut-être déjà membre de la commission locale d'information nucléaire (Clin).

Vous souhaitez donner votre avis sur la façon de gérer les denrées alimentaires issus des potagers, des vergers ou de votre environnement.

Comment intégrer ce panel citoyen ?

L'ASN, en partenariat avec la Clin de Paluel-Penly, souhaite réunir un panel de citoyens pour échanger sur la gestion des produits frais locaux et recueillir son avis. D'autres panels, dans d'autres régions de France sont également créés.

Pour participer à ce panel et donner votre avis, vous pouvez contacter :

- La Clin de Paluel-Penly
  ✉ clin.paluel.penly@seinemaritime.fr
  Pour en savoir plus : www.clin76.fr
- L'Autorité de sûreté nucléaire
  ✉ post-accident-nucleaire@asn.fr

5

Comment seront utilisés les résultats du panel ?

Une synthèse des discussions et des propositions sera faite par l'Autorité de sûreté nucléaire et la Commission locale d'information nucléaire de Paluel-Penly.
Dans un premier temps, cette synthèse vous sera soumise, afin d'être sûr que vos avis / propositions ont été correctement restituées.
Ensuite, un représentant de chaque Commission locale d'information nucléaire présentera la synthèse de son panel au niveau national devant le groupe de travail pluraliste en charge de réfléchir à la gestion des produits alimentaires.

Une synthèse des propositions sera alors faite de façon collégiale et sera incluse dans le rapport final du groupe de travail. Ce rapport permettra de faire des recommandations au Premier ministre pour définir une doctrine nationale.

Et après ?

L'ASN et la commission locale d'information nucléaire de Paluel-Penly vous présenteront et vous transmettront le rapport final et vous tiendront informés de la suite donnée aux propositions.

L'ASN et la commission locale d'information nucléaire vous remercient par avance de votre implication.

6

Le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) contribue à l'élaboration de la règlementation, contrôle les installations nucléaires et participe à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence.

Depuis 2005, l'ASN mène une réflexion sur les actions de protection à mener pour protéger les populations des risques dus aux conséquences d'un rejet radioactif dans l'environnement.

Cette réflexion est menée au sein d'un groupe pluraliste, le CODIRPA*, qui regroupe des services de l'Etat, des exploitants d'installation nucléaires, des experts scientifiques et techniques et des représentants de la société civile : membres d'associations, membres de commissions locales d'information nucléaire, particuliers, etc.
Le CODIRPA a publié des éléments de doctrine post-accidentelle qui ont été reprises par le gouvernement. Un site internet (post-accident-nucleaire.fr) a été créé, regroupant des documents utiles pour se préparer à une telle situation, dont un guide pratique destiné aux habitants d'un territoire contaminé.

Le rôle de la commission locale d'information nucléaire

La commission locale d'information nucléaire assure le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de conséquences des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations de Paluel et de Penly.
Pour en savoir plus : www.clin76.fr

* CODIRPA : Comité directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire

7

Participation à l'exercice national autour du CNPE de Penly

En raison de la Covid-19, l'exercice nucléaire d'ampleur nationale prévu initialement sur le site de Penly les 23 et 24 septembre 2020, a été reporté les 23 et 24 mars 2021.

Il s'agit d'un exercice sur deux jours :

- une première journée visant notamment à former, entraîner et améliorer l'organisation et la coordination de la gestion des situations d'urgence, à dominante « sûreté nucléaire ».
- une seconde permettant de développer des points particuliers du risque nucléaire liés à la protection des populations, à dominante « sécurité civile ». L'évacuation volontaire de la population de la commune déléguée de Belleville-sur-mer sera testée à cette occasion.

Depuis le mois d'octobre 2020, l'équipe de la Clin participe à la préparation de l'exercice : réunion de lancement, groupes de travail, comité de pilotage, séance d'information auprès des chefs d'établissements du secteur PPI du CNPE de Penly.

Plusieurs membres participeront également en tant qu'observateurs à l'exercice, sur des sites restant à définir avec le SIRACEDPC, EDF et l'ASN.

LE REX de cet exercice sera mis à l'ordre du jour de la séance plénière du second semestre 2021.

A noter que la Clin contribue également à la communication autour de cet exercice à travers le dossier principal du Clin Infos n°16.

A. VOLET COMMUNICATION

1. L'information du public

Lettres d'information de la Clin Paluel-Penly : Clin Infos

La mission d'information du public confiée à la Clin est principalement assurée par la lettre de la Clin appelé **le Clin Infos** distribué à la population présente au sein des périmètres PPI via un prestataire.

Il appartient à la **commission communication** de choisir les thèmes qui seront abordés dans les Clin Infos afin de répondre au mieux à l'information du public sur l'impact des activités nucléaires des CNPE de Paluel et de Penly sur l'environnement et la santé humaine.

Les thèmes sont définis selon l'actualité. Ainsi, la commission communication du 22 janvier 2021 a acté les thèmes du Clin Infos n°16 et choisi comme article principal l'exercice national prévu autour du CNPE de Penly les 23 et 24 mars 2021. Ce numéro sera distribué du 15 au 19 mars 2021 (en amont de l'exercice nucléaire prévu autour du CNPE de Penly). Le numéro suivant est prévu en automne-hiver 2021.

La Clin continuera à travailler cette année avec l'agence de communication Image in France afin de réaliser **deux lettres d'information**.

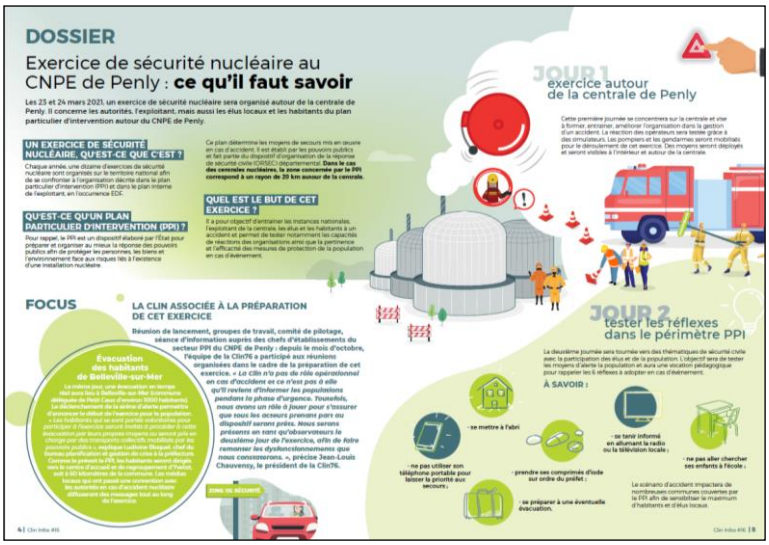

Dépliant d'information sur la Clin

En 2017, un dépliant d'information a été élaboré expliquant de manière pédagogique pourquoi la Clin existe, son rôle et son fonctionnement (*cf. ci-dessous*). Suite à l'adoption des nouveaux PPI, une mise à jour est nécessaire et est actuellement en cours d'élaboration avec l'appui de l'agence de communication Image in France. La réédition du nouveau dépliant d'information est ainsi prévue pour 2021.

Réunions publiques d'information

Enfin, la commission organisera en 2021, des **réunions ouvertes au public**, obligatoires depuis la promulgation de la loi sur la transition énergétique le 17 août 2015 (article 123 de la loi relative à la Transition Énergétique TECV).

La réunion publique de 2020 ayant pour thème la **gestion d'un accident nucléaire** sera organisée en présentiel, dès que les conditions sanitaires le permettront, à partir de mai-juin 2021.

Il sera par ailleurs étudiée, lors d'une prochaine commission communication, la possibilité d'organiser les deux réunions publiques 2021 ayant lieu traditionnellement au mois d'octobre (thème, format, intervenants…).

A l'instar des dernières éditions, la commission réalisera un retour d'expérience, à travers la distribution d'un questionnaire de satisfaction aux participants, afin d'en dégager des axes de progrès dans un souci d'amélioration continue.

Par ailleurs, la Clin continuera en 2021, à réfléchir au **développement de nouveaux moyens de promouvoir ses réunions publiques** (spot publicitaires, matinale radio...) et également de les valoriser (vidéo en différé).

Réunion publique 2019 à Grainville-la-Teinturière

Site internet de la Clin

L'information du public sera également assurée par **la mise à jour du site internet dédié**. Ainsi, la population de la Seine-Maritime pourra consulter toutes les actualités (ex : suivi de la campagne d'iode...) et les activités de la Clin (compte-rendu en ligne…). La commission communication pourra proposer des améliorations quant à l'architecture et aux thèmes abordés du site.

Développement d'une newsletter

Lors de la commission communication du 22 janvier 2021, les membres de la Clin ont décidé de développer un nouveau moyen de communication, complémentaire à ceux existants, afin d'informer plus régulièrement la population (*cf. tableau ci-dessous*).

Objectifs	Transmettre une information **régulière** par mail à la population (*en complément des Clin Infos papier distribués dans les boites-aux-lettres des habitants PPI*)
Destinataires	Habitants des communes PPI qui s'abonnent à la newsletter
Périodicité	1 fois par trimestre (4 fois par an) en dehors des périodes de distribution des Clin Infos
Contenu	– Composition toujours identique → créer une réelle identité – Articles courts (avec photos) complémentaires au site internet de la Clin
Type d'information	– Informer sur 1 actualité du nucléaire (activité en période de Covid-19, campagne de distribution des comprimés d'iode, exercice nucléaire...) – Compiler les principaux échanges des réunions de la Clin qui ont eu lieu durant 3 mois (en temps normal : 1 réunion / mois) – Informer sur les actions/évènements de la Clin ayant eu lieu, à venir et reportés (sensibilisation collégiens, réunions publiques...) – Communiquer sur d'anciens articles des Clin Infos (ex : DUS...) – Sensibiliser à la culture du risque nucléaire (moyens d'alerte, réflexes à avoir en cas d'accident, quizz...) – Point sur les documents techniques – Communiquer sur les analyses de radioactivité (*stand-by pour l'instant*)

La Clin poursuivra et affinera le travail engagé (méthodologie, modalités techniques et de diffusion), et sollicitera les membres sur le projet de maquette, pour une **mise œuvre souhaitée d'ici la fin de l'année 2021**.

2. Opération de sensibilisation au risque nucléaire des élèves de 5ème

La Clin Paluel et Penly a souhaité développer une **opération de sensibilisation auprès des élèves de 5ème des 23 collèges** localisés dans les nouveaux périmètres des PPI autour des deux centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) de Paluel et Penly (*cf. fiche projet ci-après*).

FICHE PROJET
INTERVENTION DE LA CLIN DANS LES COLLEGES
Année scolaire 2019 - 2020

Objectifs de cette intervention :
- sensibiliser sur le risque nucléaire,
- développer une culture du risque nucléaire,
- apporter une approche locale du risque nucléaire (en complément du programme scolaire de géographie existant),
- faire connaître plus largement la Clin Paluel-Penly.

Champ d'action : les 22 collèges situés dans les nouveaux périmètres des plans particuliers d'intervention (20 km) des centrales nucléaires de Paluel et Penly (14 à Penly et 8 à Paluel)

Public visé : élèves de 5ème

Durée : année scolaire 2019 – 2020

Lieu : dans une salle du collège demandeur

Date de l'intervention : choix du professeur d'histoire-géographie intéressé (*la Clin créera un Doodle dés septembre 2019, avec l'ensemble des dates du calendrier scolaire 2019-2020 qui permettra de programmer cette intervention à la date souhaitée*).

Programme d'enseignement de géographie dans lequel l'intervention peut s'inscrire :
- thème 3 : « prévenir les risques, s'adapter au changement global »
  - sous-thème 2 : « prévenir les risques industriels et technologiques » : ce sous-thème est abordé à partir d'une étude de cas sur un risque industriel ou technologique

Temps d'intervention : durée d'un cours (55 min)

Contenu de l'intervention proposée :
- animation sur place par une chargée de mission Clin, qui pourra être accompagnée, selon leur disponibilité, du président et/ou vice-présidente de la Clin
- la Clin compléterait l'étude de cas sur le risque nucléaire (présenté par le professeur) par une approche locale de ce risque, par exemple :
  - *En Seine-Maritime, sommes-nous concernés ?*
  - *Est-ce qu'un accident comme Fukushima pourrait se produire ?*
  - *S'il y a un accident, comment je serai alerté, qu'est-ce que je dois faire ?*
    (à affiner avec le professeur intéressé)...

Supports qui pourraient être utilisés pour l'animation :
- présentation PowerPoint **modulable** en fonction des attentes du professeur,
- vidéos réalisées par l'Association nationale des comités et commissions locale d'information (Anccli),
- supports de communication de la Clin Paluel-Penly (dépliant, Clin Infos...)

Autres supports existants pouvant accompagner l'animation (choix du professeur) :
- l'exposition gafforisk nucléaire, destinée aux élèves de 2nd degré. Composée de 16 panneaux déroulants, accompagné d'un quizz (chercher les réponses sur les panneaux),
- la maquette magnétique sur les risques nucléaires et technologiques permet au travers d'un plateau magnétique représentant une ville ou un village d'appréhender le rôle de chaque acteur lors d'une crise, les différents usages de la ville, les différents enjeux et les conduites à tenir lorsqu'un nuage radioactif se propage.
  Elle permet d'intégrer la notion de périmètre PPI et les conduites à tenir dans les différents périmètres.
  Des magnets représentant différents acteurs, bâtiments, ... rendent interactif la maquette.
  Elle peut être posée à plat sur une table, ou sur un tableau pour une utilisation avec plus de participants à l'animation.

La Clin se rapprochera en priorité des deux professeurs dont les interventions programmées en 2020 ont été annulées, en raison de l'épidémie de Covid-19.

Outre ces deux interventions, la Clin proposera de nouveau cette opération de sensibilisation, dès que les conditions sanitaires le permettront (à partir du second semestre), à l'ensemble des établissements scolaires PPI.

3. Nouvelles actions et projets à mettre en œuvre

Réaliser des réunions par EPCI

Au sein de la Clin, les communes sont représentées par l'intermédiaire des EPCI dont elles sont membres.

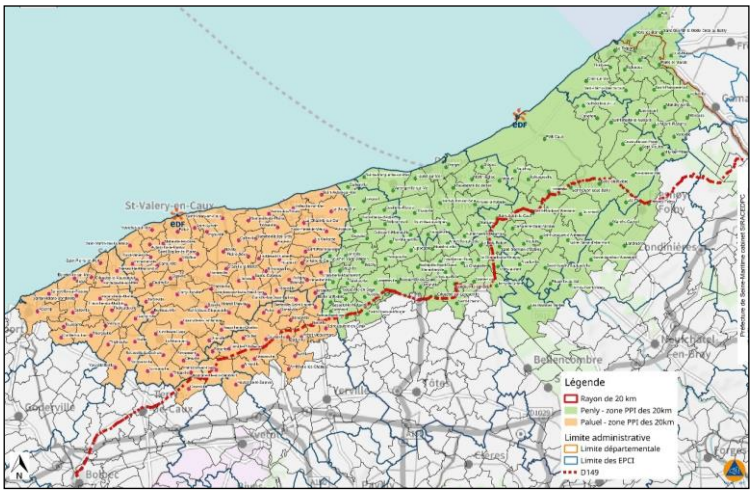

Des **réunions d'information par EPCI** seront organisées, dès que les conditions sanitaires le permettront, afin de présenter la Clin aux nouveaux élus communautaires, son activité et le rôle des élus siégeant au sein de la commission, à savoir relayer l'information auprès de l'EPCI et de leurs communes. Cela représenterait **11 réunions** (6 sur le secteur de Penly, et 5 sur le secteur de Paluel).

Formation des nouveaux élus PPI

L'Anccli propose de mettre à disposition des Cli, un module de formation sur une journée, intitulé : « *mettre en place et maintenir opérationnel un plan communal de sauvegarde* ». Cet outil, développé par l'institut des risques majeurs (Irma), cible les élus des nouvelles communes PPI et peut être ouvert à tous les membres de la Clin.

La Clin se rapprochera de l'Anccli, de l'Irma et du Siracedpc afin de **décliner localement cette formation au sein de la Clin Paluel-Penly** pour une mise en œuvre en 2021.

Construire un village-forum sur le risque nucléaire

L'idée est de commencer à réfléchir à la **réalisation d'un évènement de plus grande ampleur**, alliant le grand public et le milieu scolaire, sous le même format que l'opération nommé PLOUF 75 qui est :

- une opération de sensibilisation sur le risque inondation organisé par la Préfecture de Police de Paris,
- a lieu depuis 2013 (dernier en date : 2019 sous une forme itinérante),
- à destination **des scolaires** (du CM2 aux étudiants) et du **grand public**,
- prend la forme d'un village-forum où différents ateliers, animations, démonstration de sauvetage, conférence-débat sont organisés par des intervenants divers et variés.

Pour plus d'informations sur cet évènement :

- Site internet de l'évènement : https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Plouf75
- Vidéo YouTube de l'édition 2017 : https://youtu.be/AtdgHjNZUwc

Il est donc proposé de **transposer cet évènement sur le risque nucléaire**, en imaginant plusieurs ateliers en lien avec la radioactivité et le nucléaire.

Il convient de noter que la réunion publique annuelle organisée par la Clin pourrait tout à fait s'insérer dans cette action.

La construction de cette action requiert de **nombreux partenaires** et une **mobilisation accrue**.

En 2021, il est proposé de commencer à s'assurer de sa **faisabilité** : se rapprocher des structures ayant déjà mis en place ce type d'évènement, estimer les moyens financiers et humains, les ateliers qui pourraient être mis en place. La Clin pourrait mettre en place **un groupe de travail dédié à ce sujet**.

Associer la Clin à des évènements locaux

La Clin étudiera la possibilité de s'intégrer à des évènements locaux tels que la fête de la science....

B. VOLET ÉTUDE ET EXPERTISE

1. Émission d'avis de la commission après consultations

Dans sa démarche de développement de la transparence et de l'information des publics, l'ASN procède à des consultations des parties prenantes sur les projets de décisions qui encadrent les installations nucléaires.

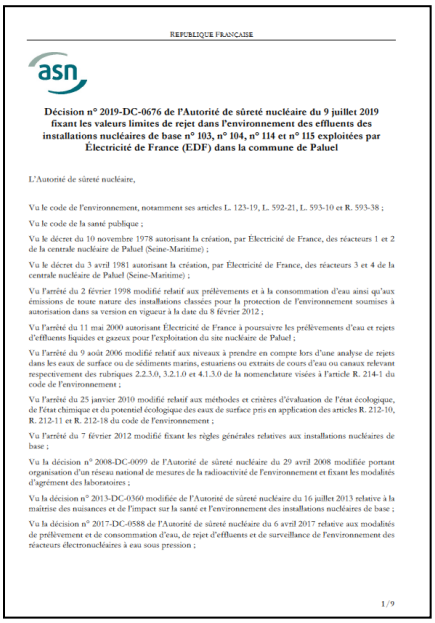

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

asn

Décision n° 2019-DC-0676 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 juillet 2019 fixant les valeurs limites de rejet dans l'environnement des effluents des installations nucléaires de base n° 103, n° 104, n° 114 et n° 115 exploitées par Électricité de France (EDF) dans la commune de Paluel

L'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-19, L. 592-21, L. 593-10 et R. 593-38 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 10 novembre 1978 autorisant la création, par Électricité de France, des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire de Paluel (Seine-Maritime) ;

Vu le décret du 3 avril 1981 autorisant la création, par Électricité de France, des réacteurs 3 et 4 de la centrale nucléaire de Paluel (Seine-Maritime) ;

Vu l'arrêté du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation dans sa version en vigueur à la date du 8 février 2012 ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2000 autorisant Électricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Paluel ;

Vu l'arrêté du 9 août 2006 modifié relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature visées à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 avril 2008 modifiée portant organisation d'un réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement et fixant les modalités d'agrément des laboratoires ;

Vu la décision n° 2013-DC-0360 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0588 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 avril 2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement des réacteurs électronucléaires à eau sous pression ;

1/9

Depuis le 1er juin 2013, l'ASN soumet également à l'avis du public ses projets de décisions individuelles relatives aux installations nucléaires ayant une incidence significative sur l'environnement, avant leur adoption par le collège de l'ASN.

A présent, l'ASN généralise cette pratique à toutes ses décisions ayant une telle incidence sur l'environnement, quel que soit le domaine d'activité concerné, en particulier les décisions relatives aux équipements sous pression nucléaires, au transport de substances radioactives et aux activités du nucléaire de proximité (cf. article L. 123-19-1 du code de l'environnement).

Cette pratique pourrait permettre à la Clin, en 2021, de se réunir et d'échanger sur les différentes problématiques relevant de ces consultations afin d'émettre un **avis collégial**.

Liste indicative et prévisionnelle des consultations de l'ASN portant sur :

- **des décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement, prises par l'ASN (1er trimestre 2021)**
  - Projet de décision de l'Autorité de sûreté nucléaire modifiant la décision n 2015-DC-0508 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 avril 2015 relative à l'étude sur la gestion des déchets et au bilan des déchets produits dans les installations nucléaires de base,
  - Projet de décision de l'Autorité de sûreté nucléaire relative aux équipements sous pression nucléaires encadrant la réalisation de certains essais et les analyses dans des laboratoires accrédités, et l'intégration de certains équipements en cours d'évaluation de la conformité en application des articles 8.2 et 8.4 de l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux équipements sous pression nucléaires
- **des guides ayant une incidence sur l'environnement, adoptés par l'ASN (1er trimestre 2021)**
  - Aucune

2. Suivi de l'activité des centrales

Cette mission de suivi de l'activité des centrales est basée sur la diffusion des informations collectées par les membres et le secrétariat de la Clin. Les modalités de diffusion de ces informations auprès des membres de la Clin ont été déterminées en 2011, le secrétariat de la Clin s'attachera en 2021 à les suivre.

Les évènements significatifs pour la sûreté (ESS)

EDF doit déclarer à l'ASN tout événement survenu dans ses installations dès lors qu'il répond aux critères de déclaration définis dans le guide de l'ASN du 21 octobre 2005, applicable depuis le 1er janvier 2006. A noter que depuis le 1er avril 2019, la partie du guide ASN de 2005 relative aux modalités de déclaration des événements de transport est abrogée. Le guide reste applicable aux autres événements significatifs dans le domaine des installations nucléaires.

Les événements répondant à l'un des critères de déclaration du guide de l'ASN sont des :

- **événements significatifs pour la sûreté** (ESS). Ce sont les événements pouvant conduire à des conséquences notables pour la sûreté d'une installation.
- et/ ou des **événements significatifs pour la radioprotection** (ESR) des travailleurs ou de la population.

Les déclarations survenant sur les CNPE de Paluel et Penly seront systématiquement transmises à l'ensemble des membres de la Clin par mail. Des points d'information réguliers sur les évènements survenus sont réalisés lors des séances plénières. Ces derniers seront également mis en ligne sur le site internet de la Clin, et pourront faire l'objet d'un article dans les lettres d'information de la Clin.

Avancée des évaluations complémentaires de sûreté (ECS)

A la suite de la parution de l'avis de l'ASN le 3 janvier 2012 concernant les évaluations complémentaires de sûreté (ECS), la Clin a souhaité approfondir ces questions de sûreté dans un contexte plus local. Se basant sur le rapport de l'ASN de décembre 2011, les membres ont, lors de la commission technique du 20 février 2012, développé une liste de questions, pour chacun des sites, selon les 5 thèmes issus des ECS (risques inondation, sismique, perte de source froide, d'alimentation électrique et gestion des situations accidentelles).

La commission s'attachera à suivre la **mise en œuvre de ces éléments de sûreté supplémentaires** en questionnant régulièrement les deux exploitants, notamment lors des séances plénières.

Arrêts de tranche

Plusieurs arrêts de tranche sont prévus en 2021 sur les sites de Paluel et Penly :

CNPE PALUEL
- VP* de la tranche n°1
- ASR** de la tranche n°4
- ASR** de la tranche n°3

CNPE PENLY
- ASR** de la tranche n°2
- VD n°3*** de la tranche n°1

** VP : visite partielle / **ASR : arrêt pour simple rechargement / ***VD : visite décennale*

La Clin s'attachera, en 2021, à suivre le **déroulement de ces arrêts de tranche** prévus sur les deux sites, et en particulier la VD3 de Penly. En effet, cet arrêt est très important car il conditionnera la poursuite d'exploitation de l'unité de production après 30 ans de fonctionnement. Dans le contexte actuel où sont réétudiés les principes de sûreté ainsi que la transition énergétique, il semble évident que ces visites soulèvent de nombreux enjeux.

Analyses radiobiologiques

Pour l'exercice de ses missions, la Clin peut faire réaliser des expertises**,** des études épidémiologiques et faire procéder à toute mesure ou analyse environnementale ayant trait aux émissions ou aux rejets des installations des sites.

Depuis 2014, le laboratoire départemental d'analyses (LDA) réalise **des analyses de radioactivité sur les produits alimentaires et sur des prélèvements environnementaux** pour le compte de la Clin Paluel-Penly. Ces analyses ont pour but de vérifier l'impact de l'activité nucléaire présente sur le territoire de la Seine-Maritime. Il s'agit d'un travail collaboratif avec le LDA et la Clin Paluel-Penly. Un plan d'analyse a été mis en place dans lequel ont été établis notamment les matrices à étudier, les fréquences de prélèvement, les radioéléments à rechercher. Les prélèvements sont réalisés dans la zone d'influence de chaque centrale et hors zone d'influence. A ce jour, plus de 600 analyses ont été effectuées par le LDA et les laboratoires externalisés.

Il conviendra de poursuivre ces analyses en 2021, et ce malgré l'activité soutenue du LDA dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 (réalisation des test PCR)

Il conviendra par ailleurs de **poursuivre le partenariat** avec le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Normandie pour les prélèvements de coquilles-Saint-Jacques et d'eau de mer, et de trouver un moyen d'indemniser les exploitant agricoles et les pêcheurs afin de les « fidéliser ». Dès que les modalités d'indemnisation auront été fixées et que les conditions sanitaires le permettront, la Clin organisera des **rencontres** avec les exploitants agricoles puis sollicitera le CRPMEM afin d'identifier des pêcheurs volontaires pour réaliser des prélèvements de poissons.

Par ailleurs, les résultats de ces analyses n'ont pas encore été diffusés au grand public. Une possible mise en ligne interactive sur le site internet de la Clin pour diffuser les résultats de ces analyses a débuté en 2017. Dés que l'ensemble des partenariats auront été relancés, la Clin s'attachera à finaliser un **plan de communication** adapté et compréhensible de tous, pour diffuser les résultats.

L'ensemble du plan et des résultats d'analyses pourront être présentés aux membres en 2021.

3. Développer l'expertise des membres de la commission

Commissions techniques et visites sur site

Les commissions techniques ont pour objet d'approfondir des thèmes ou des questions particulières. Organisée idéalement **une fois par trimestre, la Clin combine le plus possible ces réunions avec des visites sur site**, afin d'allier théorie et pratique.

A l'instar de l'année 2020, **la Clin continuera à adapter le format et le thème de ces commissions techniques,** au regard de la situation sanitaire.

De plus, conformément à la réglementation, en cas d'événement de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle internationale de classement des événements nucléaires (échelle International Nuclear Event Scale : INES), dès la restauration des conditions normales de sécurité, **l'exploitant se doit d'organiser** à l'attention des membres de la commission locale d'information, **sur demande du Président de la Clin**, **une visite de l'installation** afin de leur présenter les circonstances de l'événement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets (article 123 de la loi relative à la transition énergétique).

19 FEV.

17 membres ont participé à la commission technique sur le **thème du combustible MOX** (mélange d'oxydes). En raison de la situation sanitaire, cette réunion a eu lieu à distance sur Teams.
Quatre intervenants d'EDF dont M. Jean-Marie Boursier, directeur du CNPE de Paluel*, nous ont présenté le cycle du combustible en France, les enjeux associés, les différents types de combustibles utilisés (U02 et MOX) avant d'expliquer pourquoi il est envisagé d'étendre l'utilisation du MOX aux réacteurs 1 300 MW, dont les 4 unités de production de Paluel font parties, et l'impact de ce projet sur le CNPE. Pour terminer, M. Jean-François Barbot, chef des pôles REP et EPR à la division de Caen de l'ASN est intervenu sur la procédure d'instruction de ce dossier dont le délai réglementaire est de trois ans. EDF a déposé une demande de modification du DAC de Paluel le 29 décembre 2020 auprès du ministère de la transition écologique. Après instruction du dossier par l'ASN, une enquête publique sera lancée durant laquelle la Clin sera consultée (pas avant le 2ème semestre 2022).

* Jean-Marc Mascherpa, *chef du projet VD4 1300, à la direction du grand carénage*
Jean-Marc Rodriguez, *délégué d'état-major combustible, à la direction de la production nucléaire (DPN)*
Claire Collignon, *chef du lot produits combustible – projet VD4 1300, à la division combustible nucléaire (DCN).*

Dès que les conditions le permettront et afin d'accueillir les nouveaux membres dans les meilleures conditions, une commission technique sur la **sûreté nucléaire et le fonctionnement d'un CNPE** sera organisée sur le site de Paluel ou Penly. Elle sera illustrée par une **visite classique des installations**, et ce, afin de leur permettre de découvrir le milieu du nucléaire, dans le but de développer une réelle culture du risque.

La Clin sollicite chaque année ses membres afin de connaître les thèmes souhaitant être abordés ou étudiés. La commission pourra alors solliciter les exploitants, l'ASN, l'ANCCLI ou experts qu'elle jugera pertinents.

Au vu des préférences reçues, deux autres commissions techniques seront organisées en 2021 :

- **1er choix** : **l'implication et l'organisation du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** lorsqu'une alerte est reçue par les centrales. Une visite pourrait être organisée sur le CNPE de Paluel en raison des spécificités **liées au détachement sur site de 2 officiers** Pour rappel, l'incendie est le premier risque dans une centrale nucléaire. Le contenu de cette visite sera construit avec les représentants du SDIS au sein de la commission.

- **2ème choix** : une réunion abordant **le retour d'expérience (REX) des 3ème visites décennales (VD3) du CNPE de Paluel**. Cette réunion permettrait à la Clin de s'assurer que ce REX a bien été pris en compte pour les VD3 du CNPE de Penly qui démarreront cette année sur l'unité de production n°1.

D'autres thèmes ont d'ores et déjà été pré-fléchés et seront proposés au nouveau bureau de la Clin qui se réunira au second semestre 2021, pour une mise en œuvre éventuelle en 2022.

- une visite au **centre technique de crise (CTC) de l'IRSN** à Fontenay-aux-Roses afin d'illustrer et de comprendre le rôle de l'IRSN dans la **gestion d'un accident nucléaire**. Le CTC est le lieu névralgique de la gestion de crise de l'IRSN. Son rôle est de faire le diagnostic de la situation et le pronostic de son évolution, d'estimer les rejets potentiels ou avérés, d'estimer les conséquences potentielles ou avérées sur l'homme et l'environnement et de fournir des avis aux autorités de sûreté et aux pouvoirs publics.

- une visite du **chantier de l'« European Pressurized Reactor », ou réacteur pressurisé européen EPR au CNPE de Flamanville**. Après les premiers travaux de préparation du site en 2006, la construction de l'EPR a débuté en décembre 2007. La mise en service, initialement prévue en 2012 a été reportée suite à de nombreuses difficultés. Cette visite permettrait de comprendre la technologie de ce nouveau réacteur, et d'organiser une **rencontre avec l'InterCli de la Manche** dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques.

- les **évolutions de la gestion de crise au titre du REX de Lubrizol** (dispositifs d'alerte, SMS etc…). Ce thème pourrait éventuellement être combiné avec la visite du centre de crise (CTC) de l'IRSN.

- le **bilan d'avancement de la mise en application des dispositions Post-Fukushima** sur les CNPE de Paluel et Penly. Bien que ce sujet fasse l'objet de points réguliers lors des séances plénières, une commission technique / visite pourrait être proposée, à l'instar de celle organisée en juin 2019 (ECS et visite des bâtiments abritant les diesels d'ultime secours).

Participation aux inspections de l'ASN

La Clin encourage la participation de ses membres en tant qu'observateurs aux inspections de l'ASN. A cet effet, deux membres de la Clin ont pu participer à une inspection sur le site de Paluel le 14 novembre 2019. Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, cet accompagnement n'a pu être proposé en 2020.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la Clin sollicitera l'ASN pour participer aux inspections en 2021

Une inspection de l'ASN à Paluel suivie par deux membres de la Clin

Alain Corréa, membre du collectif *« Stop EPR ni Penly, ni ailleurs »* et Philippe Renard, représentant du syndicat de la CFDT ont suivi l'inspection de l'ASN sur le site de Paluel, le 14 novembre. Impressions.

Alain Corréa

Philippe Renard

AVIEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE INSPECTION D'UNE CENTRALE AUX CÔTÉS DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ?

Philippe Renard : J'ai travaillé de nombreuses années pour EDF. Je connais bien le domaine du nucléaire. Mais c'était la première fois que j'assistais à une inspection de l'ASN. Nous étions une vingtaine de personnes sur place, dès 8h. Le déroulement était très précis, l'état d'esprit sérieux et le contenu intéressant.

Alain Corréa : C'était ma 3e participation. La journée s'est déroulée en deux temps avec une matinée consacrée aux questions des inspecteurs auxquelles répondent les équipes d'EDF. Nous avons ensuite confronté ce qui avait été dit le matin avec la réalité du terrain.

QUEL ÉTAIT LE THÈME DE CETTE VISITE ?

Alain Corréa : Le thème était les risques d'inondations dans une centrale. On ne pense pas forcément à cette problématique au premier abord. Mais une centrale brasse beaucoup d'eau. L'inondation peut être aussi dangereuse que le feu et créer des courts-circuits. Nous avons vérifié l'ensemble des regards, sorties et arrivées d'eau, notées sur les plans et retenus par les inspecteurs dans le cadre de la visite. L'inspecteur de l'ASN était très pointilleux allant jusqu'à vérifier un regard dans les toilettes. Nous avons pu nous rendre au poste de conduite, le cerveau de la centrale. Je n'avais jamais pu m'y rendre jusqu'à présent. Je l'imaginais plus moderne mais il est doté de tout l'équipement nécessaire.

Philippe Renard : Nous sommes allés dans différents locaux du réacteur 4, notamment la station de pompage pour vérifier l'état des équipements. Cette visite m'a permis de me rendre compte des problématiques rencontrées par l'exploitant et ce qu'il met en œuvre pour répondre aux nouvelles exigences des centrales.

QUE RETENIR DE VOTRE PARTICIPATION ?

Alain Corréa : Participer à cette visite est une marque de confiance. Les équipes de la centrale se rendent compte que nous voulons construire ensemble. Nous sommes là pour observer, analyser et poser des questions, d'égal à égal. Mais cela ne me fait pas changer d'avis sur le nucléaire.

Philippe Renard : Cette visite m'a rassuré : nous avons rencontré des personnes compétentes, ouvertes au dialogue. Cela doit continuer ainsi en espérant que d'autres membres de la Clin participeront à une prochaine inspection. Je regrette juste de ne pas avoir participé au débriefing entre l'exploitant et l'ASN. Nous n'avons pu avoir que les grandes lignes de ce qui avait été dit.

L'avis de l'ASN

Sébastien Potte, inspecteur de la sûreté nucléaire

« L'ASN est favorable à l'implication de la société civile dans la sûreté nucléaire et la radioprotection et recueille, notamment sur son site internet, les observations des parties prenantes et du public sur ses projets de décisions. Elle participe activement aux événements organisés par la Clin Paluel-Penly. L'inspection du 14 novembre 2019 s'inscrivait dans cette démarche d'ouverture à la société civile, en permettant la participation de deux observateurs, membres de la Clin. Elle a été précédée d'une réunion téléphonique entre inspecteurs et observateurs, ayant pour but d'expliquer les objectifs, la préparation et le déroulement de l'inspection. Les lieux visités ont été choisis de manière à permettre aux observateurs de suivre l'intégralité de l'inspection sans risque pour leur sécurité. Hormis ces adaptations, l'inspection s'est déroulée dans les conditions habituelles d'un contrôle de l'ASN. En fin de journée, les inspecteurs ont réservé un temps d'échange avec les observateurs. Une discussion fructueuse qui témoigne de l'intérêt des membres de la CLIN. »

Clin Infos #15 | 3

II. BUDGET PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2021

Au vu du programme prévisionnel d'activité 2021 présenté ci-dessus, il a été établi le budget prévisionnel suivant d'un montant de **190 000 €** :

BUDGET PREVISIONNEL 2021				
DEPENSES			RECETTES 2020	
Postes Budgétaire	Budget 2020	Budget 2021		
I- Projets			Département 76	**100 000**
A- Volet communication	**53 000**	**53 000**	ASN	**30 000**
A.1 - Lettre de la Clin de Paluel & Penly	31 000	31 000		
A.2 - Bulletin simplifié en fonction des besoins de l'actualité	0	0		
A.3 - Site internet de la Clin de Paluel & Penly	0	0		
A.4 - Réunion publique d'information	17 000	17 000		
A 5 - Actions de sensibilisation	5 000	5 000		
B- Volet études et expertises	**60 000**	**60 000**		
B.1 - Études et expertises à caractère local	0	0		
B.2 - Études et expertises à caractère national	0	0		
B.3 - Analyses complémentaires radiologiques	60 000	60 000		
C - Colloques, visites et formation	**2 000**	**2 000**		
C.1 - Colloque	0	0		
C.2 - Visite de site	1 000	1 000		
C.3 - Formation des membres de la Cli	1 000	1 000		
TOTAL I	**115 000**	**115 000**		
II- Fonctionnement				
1 - Adhésion ANCCLI	1 000	1 000		
2 - Assemblées Générales et Bureaux	1 000	1 000		
3 - Déplacements	2 000	2 000		
4 - Nécessaire de bureau	0	0		
5 - Documentation Générale	0	0		
6 - Rédaction des CR	4 500	4 500		
7 - Frais divers (Affranchissements...)	6 500	6 500		
TOTAL II	**15 000**	**15 000**		
SOUS-TOTAL	**130 000**	**130 000**		**130 000**
III - Frais de personnel *			Département 76	**60 000**
1 - Technicien (90% équivalent temps plein) 2 - Agent administratif (20% etp) 3 - Technicien (50% etp) 4 - Ingénieur (20% etp)	57 000	59 000		
TOTAL III	**57 000**	**59 000**		
IV - Frais de déplacement DE*				
Déplacements du secrétariat de la Clin aux réunions	1 000	1 000		
TOTAL IV	**1 000**	**1 000**		
SOUS-TOTAL	**58 000**	**60 000**		**60 000**
TOTAL GENERAL	**188 000**	**190 000**		**190 000**

Ce projet de budget prend en compte le **coût de deux lettres d'information** (conception, impression et distribution dans les rayons PPI) et les **nouveaux vecteurs de communication** (autour des réunions publiques, dépliant d'information, newsletter…).

À noter que les prestations externalisées sont soumises au code des marchés publics et permettent, en raison de leur globalisation, d'amoindrir les coûts. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur les moyens de communication autour des réunions publiques afin de cibler les plus pertinentes au regard de la population ciblée.

Pour ces raisons, **la Clin sollicite une subvention de l'ASN s'élevant à 30 000 €**, égale à celle accordée en 2020, sous réserve de l'accord de l'ASN.

A noter que depuis le 1er janvier 2014, les frais de déplacement des membres de la Clin sont remboursés selon certaines conditions.

* Le secrétariat et l'animation de la Clin sont assurés par le personnel du Département. Les frais afférents (salaires, frais de déplacement et formation) sont pris en charge directement par le budget général du Département. Le temps alloué à la mission de la Clin a ainsi été estimé pour l'année 2021.

Ce projet de budget est soumis, conformément à l'article R125-68 du code de l'environnement, à l'approbation de la commission réunie en séance plénière et voté par l'Assemblée Départementale.